

BIEN VIVRE ENSEMBLE

JUILLET 2024

Informations MAIRIE:

Les horaires :

Lundi de 16h à 19h - Mercredi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h Vous pouvez nous contacter via la boîte mail : mairie@mairieaudrieu.fr

202 31 80 21 51- ≥ 5 rue du Moutier

Informations sur Facebook : Municipalité Audrieu et sur panneau pocket.

Site internet de la mairie : mairieaudrieu.fr

Philippe GAUTIER, Maire: 06 10 47 47 65 André VERGER, 1^{er} adjoint: 07 72 14 70 11 Gaëlle BERNARD, 2^{ème} adjoint: 06 85 40 96 55 David DRUT, 3^{ème} adjoint: 06 86 16 64 20

Permanences des élus le samedi de 10h à 12h

- 31 août - 7 et 28 septembre - 5 et 19 octobre

Balayeuse

Dates de passage : 25 juillet, 22 août, 19 septembre et 24 octobre

Démarches administratives

Le recensement s'effectue dès 16 ans auprès de la mairie sur présentation de votre livret de famille et d'une pièce d'identité.

Carte d'identité et passeport : demande et renouvellement à effectuer auprès de la mairie de Tilly-sur-Seulles (02 31 80 80 26) – (Photomaton sur place).

Accès aux déchèteries :

Il est désormais possible de demander sa première carte, déclarer un vol, une perte, un déménagement ou un dysfonctionnement sur le site www.seroc14.fr

Ce site permet aussi de faciliter l'accès des usagers à l'information et aux services liés à la gestion des déchets

Autorisations d'urbanisme :

Depuis le 1er janvier 2022, la dématérialisation des demandes d'urbanisme est mise en place. Vos projets de travaux peuvent être déposés sur le guichet unique de dépôt : urba-demat.ter-bessin.fr

« Un quide d'utilisateur » peut vous être communiqué sur demande (par mail ou sur place à la mairie)

Recensement

Le recensement de notre commune va avoir lieu en 2025 du 16 janvier au 15 février.

Pour se faire, notre commune aura besoin de deux recenseurs disponibles sur cette période de 4 semaines. Une formation devra être faite au préalable sur 1 ou 2 journées. Des précisions vous seront communiquées prochainement.

Il est important de se faire recenser pour la commune, les dotations de l'Etat en dépendent.

Cimetière

La commune recense actuellement les sépultures délaissées existantes dans le cimetière pour mener une procédure de reprise des concessions perpétuelles dites abandonnées, telle que prévue par le législateur.

Espaces verts

Les beaux jours sont arrivés.

L'utilisation d'engins bruyants est permise :

De 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les jours ouvrés

De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 les samedis

De 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés

Accès à la déchèterie de Fontenay-le-Pesnel :

Horaires d'été jusqu'au 30 septembre

Lundi de 14h à 18h

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mercredi, vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h

Horaires d'hiver du 1er octobre au 31 mars

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi et samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Les feux de tous types sont interdits, tout comme <u>les dépôts sauvages</u>. Malheureusement, nous sommes obligés de constater que cela n'est pas respecté par tous



Rappel sur la taille des haies (suite à plusieurs questionnements) :

Les haies mitoyennes, plantées en limite de propriété, doivent être entretenues par les deux parties (chacun son côté).

Les haies non mitoyennes, si elles sont plantées sur son terrain, sont à la charge intégrale du propriétaire. Les haies et les arbres doivent être taillés afin de ne pas empiéter sur les trottoirs, la chaussée ou empêcher le fonctionnement de l'éclairage public.

D'une manière générale, soyons attentifs à notre environnement et au respect de l'autre.

Frelons asiatiques

Tous les nids doivent être signalés en mairie pour déclencher leur destruction (prise en charge par la mairie et le département).

Notre référent mairie : M. David DRUT (06 86 16 64 20) - suppléant : M. Alain MIREY (07 85 60 14 86)

Nos amis les bêtes

Pour la propreté de la commune et le respect des services techniques, merci de bien vouloir ramasser les déjections de vos animaux aussi bien sur la voie publique que sur les espaces verts.

Des sacs sont à disposition place des commerces.

© Un geste simple pour laisser la commune propre.

Pour rappel, les chiens sont interdits dans le cimetière, à l'aire de jeux, au city stade et sur le stade.

Déchets

Dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative, COLLECTEA a missionné la société VIACOL pour réaliser une enquête de dotation.

Cette société interviendra en deux temps :

- une première opération sera consacrée à la distribution d'un courrier nous invitant à nous enregistrer auprès de ce prestataire par internet, téléphone ou retour de courrier.
- la deuxième sera consacrée à la vérification des bacs présents (état, volume...), compléments et échanges qui pourraient s'avérer nécessaire.

Ces deux opérations sont obligatoires pour l'ensemble des usagers du service (particuliers, professionnels et collectivités...).

La société VIACOL interviendra sur Audrieu prochainement.

Les containers jaunes ont été retirés sur la commune (SMA / rue de Vaubadon).

Vous pouvez réserver vos composteurs bois 300 litres + bioseau à couvercle de 10 litres au prix de 15 euros : www.seroc14.fr.

Cette opération est subventionnée par le SEROC.

Livraison en kit à monter soi-même (tient dans le coffre d'une voiture) le mercredi 21 août de 16h à 19h sur le parking de l'école maternelle après réservation.

Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public.

Sécurité

Automobilistes, motocyclistes, piétons, cyclistes, joggers... respectons tous le code de la route! Nous rappelons également que le port du casque est obligatoire à vélo pour les enfants de – de 12 ans et qu'il est fortement conseillé pour les autres.

Le stationnement sur les trottoirs est interdit dans la commune (arrêté 21-2021).

Nous vous rappelons qu'un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle multi-associative et un second à l'entrée de la mairie (ces 2 appareils sont équipés d'un pack adulte et d'un pack pédiatrique).

Projets réalisés

- Réfection d'une partie du mur extérieur du cimetière et nettoyage de l'autre partie.
- Nettoyage des pignons de la mairie et de l'ancienne mairie ainsi que du mur du souvenir.
- Sécurisation des arrêts de bus (celui de la gare se fera dans un second temps).
- Installation d'une table de ping-pong dans le verger.
- Remplacement de l'éclairage du rez-de-chaussée de la Mairie (gain énergétique).
- Mise en éclairage des deux zones noires « rue de Ducy ».
- Cybersécurité : protection des bases de données enregistrées en mairie (attention, par conséquent l'adresse mail de la mairie a été modifiée).

Projets en cours

- Défense incendie : installation d'une citerne de 120m3 rue Jugan (en cours d'acquisition du terrain).
- Effacement de réseaux : Hameau Hervieu (dans l'attente du SDEC pour l'étude définitive).
- Réfection thermique de la Salle Multi-Associative et rafraichissement intérieur.
- Rétrocession lotissement « Cœur de bourg » et « Jonquilles ».
- Mise en place d'une borne de recharge pour véhicule électrique sur le parking du stade.
- Agrandissement de l'aire de stationnement devant la gare.
- Ancienne cantine : étude réfection thermique et rafraichissement intérieur.
- Création d'un cheminement piéton rue de Ducy.
- Mise en place de colombariums dans le cimetière.
- Assainissement : remise en état d'une partie du réseau.

Animation, jeunesse

- Les Francas organisent tout l'été des séjours au départ d'Audrieu pour les 3-17 ans (02 31 47 61 61) Dispositif « colos apprenantes » reconduit pour cette année.
- Forum des associations le 7 septembre 2024 de 13h00 à 18h00 à Tilly sur Seulles.
- Les joyeux cyclos organisent deux randonnées : Cyclo le 19 octobre / VTT le 3 novembre 2024.
- Le comité des fêtes organise une « foire à tout » le 22 septembre 2024. Réservation au 06.49.85.07.31 à partir du 22 juillet ou <u>comitedesfetes.audrieu@gmail.com</u>.
- BAFA et BAFD : renseignement au 02 31 47 61 61 auprès des Francas du Calvados. Participation financière des Francas et de la municipalité d'Audrieu à hauteur de 100€.
- Journée du patrimoine : venez découvrir votre mairie le samedi 21 septembre de 10h à 12h.

Ecole Pablo Neruda

La rentrée des classes se fera le lundi 2 septembre 2024 à 8h30.

L'école sera composée de 8 classes.

Des parkings sont à votre disposition tout autour de l'école, ils permettent de garantir la sécurité de nos enfants.

Pour rappel, les arrêts et le stationnement sont interdits rue du commandant Cousteau. (Arrêté 51-2021).

Ecole: 02 31 80 26 67 / 0140731u@ac-normandie.fr.

Périscolaire: 02 31 80 20 04

Opération Tranquillité Vacances

Pour éviter les cambriolages, les squats et les tentatives d'effraction en votre absence, vous pouvez bénéficier gratuitement du dispositif Opération tranquillité vacances (OTV). Les gendarmes veilleront sur votre logement lors de leurs patrouilles et vous préviendront en cas d'anomalie.

Pour vous inscrire : remplir le formulaire disponible en ligne et le déposer à la brigade de gendarmerie de Tilly-sur-Seulles : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634 .

Bon à savoir : en complément de l'opération tranquillité vacances, les correspondants sûreté de la gendarmerie proposent une consultation gratuite, destinée à améliorer la protection de votre habitation toute l'année y compris en votre présence. Renseignez-vous auprès de la brigade de gendarmerie de Tilly-sur-Seulles.

Nous vous souhaitons un bel été!

Votre équipe municipale

